



Pourquoi s'engager dans des formes de démocratie participative ? Le point de vue d'un élu à l'intention d'autres élus.

mars 2000

Les cahiers du DSU

Nous avons construit à Villeurbanne, comme dans nombre d'autres communes, des éléments de démocratie de proximité, incluant à la fois des procédures de contacts plus directs avec la population (permanences, visites et réunions de quartiers) et surtout un réseau de conseils de quartier, qui permettent à la population volontaire de s'exprimer sur tout sujet concernant la ville, de construire des projets et de renforcer le lien social dans les quartiers (encadré).

Ces innovations rencontrent du côté des habitants une réelle réponse (près de 900 Villeurbannais participent aujourd'hui aux conseils). Les opinions sont plus partagées chez les élus et les professionnels, les réactions d'hostilité – légitimité ? compétence ? place de l'intérêt général ? – et de scepticisme ne manquant pas. Je voudrais dire (brièvement) à la fois les bonnes raisons qui peuvent pousser des élus dans le sens de la démocratie participative et les difficultés auxquelles il faut s'attendre.

AU NOM DES CONVICTIONS

Nous sommes d'abord nombreux chez les élus à faire de la politique au nom de convictions. Si, si ! Et parmi celles-là, la démocratie que n'importe qui définira, de façon juste quoique incomplète, comme le gouvernement du peuple, et non pas comme le gouvernement des représentants du peuple. La démocratie représentative n'est donc jamais qu'un pis-aller, que l'on peut, qu'il faut, améliorer en permanence dans le sens d'une plus grande participation du maximum de citoyens¹.

Or nos formes de démocratie représentative datent pour l'essentiel d'il y a deux siècles. Elles sont à la base de notre fonctionnement démocratique et il n'est pas question de revenir là-dessus. Elles ont cependant besoin d'être appuyées par des formes plus participatives accordées à une société qui n'est plus celle de 1790, avec une population plus instruite et informée, manifestant sa volonté de façon plus permanente, et frustrée de n'avoir à participer qu'une fois tous les six ans. Telle est la base de la légitimité de ces innovations en matière de démocratie locale.

Mais l'engagement pour des idées n'a jamais rien donné de solide, s'il n'est pas appuyé sur des intérêts bien compris. (excusez ce reste d'éducation marxiste). Or, dans ces formes de démocratie participative, beaucoup de monde a quelque chose à gagner.

Les habitants sont reconnus, leurs vœux mieux pris en compte. Leurs compétences en matière de politique municipale s'améliorent par les discussions permanentes entre les habitants, avec les élus et les

fonctionnaires et éventuellement par une formation offerte aux personnes intéressées (en urbanisme par exemple). Leur sens de l'intérêt général se développe de façon frappante au fur et à mesure que leur place dans le fonctionnement municipal est reconnue. Les élus et les professionnels y ont aussi intérêt : étant plus au courant des vœux de la population, ils prendront des décisions meilleures et réciproquement ils pourront donner davantage d'informations. Et puis, ils peuvent engager un nouveau style de rapports avec les habitants qui interviennent habituellement sur les quartiers – à la différence du fonctionnement habituel essentiellement revendicatif des comités. Avec les conseils de quartiers, on a un fonctionnement en partie revendicatif, mais aussi de partenariat, de prise de décision, de gestion puisqu'il y a des éléments de budget – petits, mais ils existent. D'où une transformation des rapports avec les citoyens actifs.

Un exemple. Dans le quartier Maisons Neuves, des groupes de jeunes inoccupés posent des problèmes bien connus. En l'absence de conseil de quartier, la réaction habituelle des habitants aurait été de revendiquer « des mesures de la mairie » ; une association aurait pu protester contre l'absence de terrain de sport de proximité dans ce quartier et dans les projets municipaux, la mairie répondant plus ou moins bien à ces protestations. L'existence d'un conseil de quartier a fait évoluer les choses autrement : le conseil de quartier a élaboré un dossier sur l'intérêt d'un terrain de proximité, l'a défendu auprès des élus et des services, a obtenu une décision favorable du maire. La reconnaissance officielle de l'existence du conseil, représentant des habitants, et aidé dans ses démarches par son président élu municipal et ses référents techniques fonctionnaires municipaux a évidemment facilité ce processus. Le financement est venu, pour un tiers, du budget investissement du conseil de quartier et pour le reste d'autres crédits municipaux. La conception du terrain a ensuite été réalisée de façon concertée entre le service des sports et le conseil de quartier qui a pu, à cette occasion, faire rentrer dans la discussion plusieurs des jeunes du quartier. Le terrain a été inauguré un an et demi après le début de l'intervention du conseil. Ce dernier est présent dans le comité de gestion du terrain.

Venez assister à une réunion de nos conseils ou des ateliers de la démocratie, et vous verrez quel style de rapport s'y construit entre élus, professionnels et habitants. Je suis sûr que tout cela vous donnera des idées, y compris pour les futures élections !

Pourquoi s'engager dans des formes de démocratie participative ?

COMBATTRE LA TECHNOCRATIE

Cela dit, les difficultés sont considérables. Ceci justifie l'argument de certains collègues : « mais pourquoi diable s'ennuyer (?) avec ce genre de choses, alors que l'on ne nous a rien demandé ».

Inutile donc de vouloir s'engager dans la démocratie participative si vous n'êtes pas décidé à changer les choses en mairie : le fonctionnement par services fonctionnels est inadapté ; il faudra prévoir au minimum des liens horizontaux, inter-services, géographiques. La politique de la ville ne nous en a-t-elle pas démontré, déjà, la nécessité ?

Les mentalités doivent aussi changer : il faut acquérir le réflexe de l'information, de la consultation, de la pédagogie, du compromis. Ceci est aussi dur pour les services que pour les élus. Et, à mon avis, encore plus dur pour les services : à l'occasion des demandes des conseils de quartier aux services, les élus se rendent compte qu'eux aussi, très souvent, ne sont pas informés, sont contournés dans les décisions. Élus, conseils de quartier, même combat contre la technocratie !

D'autre part, notre objectif de départ (élargir le processus démocratique) est loin de se remplir facilement. Dans les conseils de quartiers, la représentation de la population n'est pas satisfaisante. Jeunes, immigrés, sont insuffisamment représentés. La population la plus défavorisée ne l'est pratiquement pas. La solution partielle est sans doute d'avoir des démarches spécifiques en leur direction. Nous commençons à le faire pour les jeunes, avec notre service municipal de la jeunesse. Mais il s'agit là de problèmes généraux de l'expression démocratique dans notre société, non spécifiques à ces structures de démocratie participative. Au contraire, la représentation des « couches populaires » (employés, ouvriers, professions intermédiaires) m'y semble nettement meilleure que dans nos assemblées délibératives élues.

Au total, s'engager dans ces formes d'approfondissement de la démocratie, c'est vouloir changer la politique. Les vrais réalistes savent que ce changement est indispensable quand la société elle-même a changé.

« *L'homme a du génie quand il rêve* » (A. Kurosawa).
À condition de se mettre au travail quand il s'éveille. ■

**Jean BERTHINIER, adjoint au maire de Villeurbanne
à la démocratie locale**

1. Bien sûr, il y aurait un débat sur les risques de la démocratie directe (localisme, extrémisme à géométrie variable) mais toutes ces critiques ne s'appliquent-elles pas, peu ou prou, au principe même de la démocratie ? Quoi de plus reposant que le despotisme éclairé ?

LES CONSEILS DE QUARTIER À VILLEURBANNE

La ville de Villeurbanne (127 000 habitants) a mis en place des conseils de quartier en 1996. Il en existe huit à ce jour, un neuvième conseil (sur le campus) est prévu. Leurs modalités de fonctionnement sont consignées dans la « charte des conseils de quartier de Villeurbanne ».

Composition : déterminée en référence à la loi ATR du 6/12/92 instituant des comités consultatifs.

Chaque conseil comprend vingt à trente personnes, leur mandat est de deux à trois ans :

- une co-présidence : un élu du quartier et un habitant élu par le conseil ;
- trois personnes ressources de la mairie ;
- dix à quinze représentants d'associations du quartier et d'institutions ;
- dix à quinze habitants tirés au sort parmi les habitants volontaires après information par voie de presse et dans les boîtes aux lettres. Les volontaires non tirés au sort sont « correspondants » du conseil (ex. 150 personnes au conseil de Cusset-Bonnevay).

Fonctionnement

Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre, ces réunions sont publiques. Il met aussi en place des commissions thématiques ouvertes à tous. Chaque conseil a un bureau.

La coordination entre les conseils de quartier se met en place au travers de rencontres et de temps de formation (« ateliers de la démocratie »).

Missions

- Rencontre et information réciproque entre la ville et les habitants.
- Concertation : le conseil est consulté sur les projets municipaux.
- Animation de la vie de quartier : permanence, réunions...
- Proposition : les projets des conseils de quartier font l'objet d'une délibération au conseil municipal. Chaque conseil est doté d'un budget annuel d'environ 150 000 F destiné à de petits investissements et à du fonctionnement.